European Transport Safety Council

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réduire l'accidentologie deux-roues motorisées en Belgique : un impératif pour atteindre les objectifs de 2010 et 2015

3 décembre 2008, Bruxelles **– Si la Belgique s'inscrit dans le peloton de tête des pays de l'Union européenne pour la réduction du nombre de tués depuis 2001, elle n'est que 15ème sur 27 en termes de tués par million d'habitants en 2007.(1) Les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement – moins de 750 morts par an en 2010 et moins de 500 morts en 2015 contre plus de 1000 actuellement - imposent de trouver de nouvelles marges de progrès.**

La réduction de la mortalité des deux roues motorisées doit être une priorité. D'accord sur ce constat, une soixantaine de décideurs politiques et d'experts étaient réunis aujourd'hui à la Chambre des Représentants pour débattre des mesures visant à réduire l'accidentologie deux-roues motorisées en Belgique à l'occasion d'une « PIN Talk »(2) organisée par ETSC(3), l'Institut belge pour la sécurité routière (IBSR)(4) et la Commission Infrastructure de la Chambre, avec le soutien de Toyota Belgium.

Le nombre de tués sur les routes en Belgique a baissé de 6,5% en moyenne chaque année entre 2001 et 2007. La Belgique se place ainsi en quatrième position derrière la France, le Luxembourg et le Portugal en termes de progrès, même si cela ne suffira pas pour atteindre l'objectif européen de réduire de moitié le nombre de tués d'ici 2010. Malgré les progrès récents, le nombre de tués sur les routes belges par million d'habitants en 2007 (102) est toujours bien supérieur à la moyenne européenne (87).(5)

La sécurité des deux-roues motorisées est particulièrement préoccupante. Les conducteurs deux-roues motorisées représentent un quart des tués voiture et moto confondus. Le risque d'être tué en moto est 20 fois supérieur à celui d'être tué en voiture pour la même distance parcourue. En baisse jusqu'en 2004, le nombre de tués en moto n'a pas diminué ces dernières années.(6)

Prof. De Croo, Vice-président de la Chambre des Représentants de Belgique, ancien Ministre des Transports, a déclaré : « *J'ai toujours personnellement pris très à cœur l'extrême vulnérabilité des utilisateurs de deux-roues motorisées. Récemment, une série de mesures a été prise afin de renforcer la formation des jeunes et des futurs conducteurs de voiture et de deux-roues motorisées. On ne répétera jamais assez l'importance d'une formation adéquate. Un dialogue efficace avec l'ensemble des acteurs du secteur est également un facteur déterminant* ».

Pour plus d'information veuillez contacter Graziella Jost, PIN Programme Manager à ETSC, graziella.jost@etsc.be, GSM: +32 (0)495 51 65 62, tel. +32 (0)2 230.41.06 ou Benoit Godart, Porte-parole de IBSR, +32 (0)2 244 15 34, Benoit.GODART@ibsr.be

Références :

(1) ETSC (2008), 2nd Road Safety PIN Report, *Countdown to 2010*, p. 15.

(2) Lancé en juin 2006, l'Index de Performance en Sécurité Routière ou «**Road Safety Performance Index (PIN)**» compare les performances des 27 pays membres de l'UE, ainsi que de la Suisse, la Norvège et Israël sous la forme de « PIN Flashes » publiées tous les deux mois. Des débats nationaux, les « **PIN Talks** » sont également organisés dans les Etats membres. Le débat du 3 décembre est le 18ème débat organisé dans l'UE. www.etsc.be/PIN.

(3) Le **Conseil Européen de la Sécurité des Transports (ETSC)** est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif, dédiée à la réduction du nombre et de la gravité des accidents de la route. Situé à Bruxelles, le Conseil vise à promouvoir une politique européenne de sécurité dans les transports basée sur les résultats de la recherche dans ce domaine. ETSC regroupe 42 organisations membres - dont l'association Prévention Routière. www.etsc.be.

(4) L'**Institut Belge pour la Sécurité routière** (IBSR/BIVV) est l'instance au service des autorités publiques, et notamment du Ministère de la Mobilité et des Transports, et du Service Public fédéral Mobilité et Transports. A ce titre, l'IBSR est chargé de préparer et de mettre en œuvre sa politique en matière de sécurité routière. L'objectif général de l'IBSR est l'amélioration de la sécurité routière et de la qualité de la vie, par: la sensibilisation et l'éducation ; la recherche et l'avis. www.ibsr.be

(5) ETSC (2008), 2nd Road Safety PIN Report, *Countdown to 2010*

(6) IBSR